

COMMISSION ÉVALUATION DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DE LA VILLE



12 Juin 2019

A Andrée SAUTET

Vice-Présidente du CESEL, à l'initiative de la création de la Commission évaluation de la politique environnementale de la ville, André SAUTET nous a quitté prématurément après un dur combat contre la maladie.

Malgré un traitement lourd et éprouvant, elle participa à nos réunions avec franchise et courtoisie et apporta dans nos discussions ses idées toujours constructives et importantes à l'avancée de nos travaux.

Remerciements :

- Pour leur concours précieux à nos réflexions et nos réunions les collaboratrices et collaborateurs du département proximité
- Pour leur disponibilité et leurs exposés clairs et précis : Madame la Chargée de mission agenda 21 et Madame la responsable du service déplacements, les collaborateurs « vélo » du service Sport, Monsieur le référent du Projet Éducatif De Territoire
- Pour leur disponibilité et leur participation à nos entretiens : aux membres des Conseils de Quartiers, CDQ Odyssud, CDQ Grand Noble, CDQ Grenade Les Près, CDQ Sud, et CDQ Centre, à l'association 2P2R ainsi qu'à l'association « Vélo Club Blagnacais ».

Glossaire

ALAE : accueil de loisirs associé à l'école

EEDD : l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable

PEDT : Projet Éducatif De Territoire

Convention

Les textes et mentions extraits de l'Agenda 21 sont reportés en **couleur verte**.

Sommaire

1. CONTEXTE ET METHODE DE TRAVAIL :	4
1.1. L'AGENDA 21, POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DE LA VILLE DE BLAGNAC	4
1.1.1. Qu'est que l'Agenda 21 ?	4
1.1.2. Qu'est que le Développement Durable ? (1987 : Le rapport BRUNDTLAND – rapport « Our Common Futur »)	5
1.1.3. L'Agenda 21 de Blagnac : L'agenda 21 citoyen 2017/2020 :	6
1.2. OBJECTIFS ET METHODE DE TRAVAIL	9
1.2.1. Les objectifs de travail principaux :	9
1.2.2. Modalités de travail de la commission	9
2. CONNAISSANCE DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DE BLAGNAC PAR LES MEMBRES DU CESEL ET LES BLAGNACAIS	10
2.1. PROGRAMME DE TRAVAIL ET MODALITES :	10
2.1.1. Investigation dans deux directions :	10
2.1.2. Établissement d'un petit questionnaire	10
2.2. PETIT QUESTIONNAIRE ET MEMBRES DE LA COMMISSION	10
2.2.1. Modalités de la consultation	10
2.2.2. Présentation des résultats du petit questionnaire auprès des membres de la commission du Cesel :	11
2.3. PETIT QUESTIONNAIRE ET CONSEILS DE QUARTIERS	12
2.3.1. Modalités de la consultation	12
2.3.2. Présentation des résultats du petit questionnaire auprès des membres des Conseils de Quartier	13
2.3.3. Premières réflexions sur les résultats obtenus :	14
2.3.4. recommandations	15
2.4. ÉTAT DES LIEUX DE LA CONCERTATION AVEC LES PARTICIPANTS,	15
3. ÉTAT DES LIEUX ET EVALUATION DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE - AGENDA 21	16
3.1. PROGRAMME DE TRAVAIL ET MODALITES :	16
3.1.1. Examen des mesures de l'Agenda 21 : choix d'un échantillonnage	16
3.1.2. Première phase du travail « sélection des trois mesures »	16
3.1.3. Deuxième phase du travail : sélection de trois priorités	17
4. EXAMEN ET APPROFONDISSEMENT DES MESURES SELECTIONNEES DE L'AGENDA 21	18
4.1. LA RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS DES BLAGNACAIS	18
4.1.1. Présentation	18
4.1.2. Avis et recommandations	18
4.2. LE DEVELOPPEMENT DES PISTES CYCLABLES ET DE LA PRATIQUE DU VELO	19
4.2.1. Présentation générale	19
4.2.2. Travail de la commission	19
4.2.3. Opération « les 17 sites qui comptent »	20
4.2.4. Opération « Circuits vélo loisirs »	22
4.2.5. Rencontre avec l'association 2P2R (deux pieds deux roues) le 25 février 2019	22
4.2.6. Avis et recommandations	23
4.3. ÉDUCATION DES ENFANTS AU DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LE CADRE DES ACTIVITES EXTRASCOLAIRES (PEDT)	24
4.3.1. Présentation générale	25
4.3.2. Projet éducatif et Ateliers Découvertes :	25
4.3.3. Focus sur l'éco-mobilité : atelier « les déplacements doux en ville »	28
4.3.4. Avis et recommandations	29
4.4. GESTION DES DECHETS PRODUITS PAR LES SERVICES MUNICIPAUX	29
4.4.1. Présentation générale	29
4.4.2. Avis et recommandations	30
5. CONCLUSION	31
6. ANNEXES	31

Préambule :

Lors de la séance plénière du mercredi 11 octobre 2017, Monsieur le Maire a souhaité connaître l'avis du CESEL et des blagnacais sur la politique environnementale ainsi que les pratiques écologiques de la ville qui a un agenda 21 et les recommandations qui peuvent être formulées.

Nous présenterons les objectifs et les modalités de notre approche et les résultats de nos différents travaux. Auparavant nous présentons ce qu'est un agenda 21, l'Agenda 21 de la ville de Blagnac ainsi que la notion de Développement Durable qui leur est indissociable.

Composition de la commission :

Mady BASTIEN CANDOTTI, Chantal CANUT, Isabelle CHEZE, Françoise CHIAPPETTA, Chloée FABRE, Gérard GABARRE, Christian GREGOIRE, Gérard MEILLEURAT, Michel PELI, Nicolas PUECH, Patrick ROSA, Jean-Marc THOMAS, Jean Michel VERHNES, Marie-José VILA.

Françoise CHIAPPETTA, présidente de la commission.

1. CONTEXTE ET METHODE DE TRAVAIL :

1.1. L'AGENDA 21, POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DE LA VILLE DE BLAGNAC

La politique environnementale de ville de Blagnac est concrétisée par un Agenda 21. Il s'agit de la feuille de route locale du Développement Durable.

1.1.1. QU'EST QUE L'AGENDA 21 ?

L'Agenda 21 est un projet de développement durable, conçu à l'échelle d'un territoire (au niveau d'une agglomération par exemple). Ce projet vise à assurer l'accès de tous aux services essentiels, à développer des activités économiques soutenables c'est à dire répondant au souci de préserver l'environnement.

Il s'agit d'une véritable stratégie de développement local déclinée dans toutes les politiques de la ville, l'Agenda 21 repose sur la participation de l'ensemble des acteurs du territoire : citoyens, collectivités, entreprises, associations.

L'agenda 21 local est issu du Sommet de la Terre (1992) et de son programme d'actions pour le 21ème siècle.

Cet agenda est organisé autour de cinq finalités :

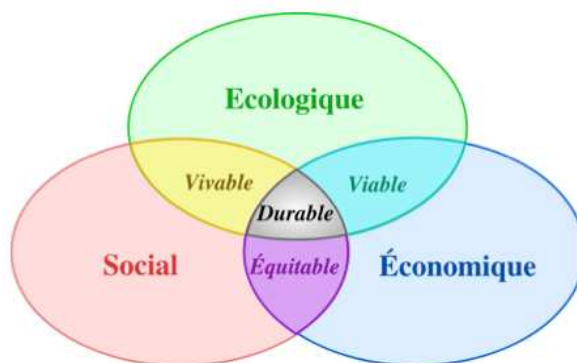
- La lutte contre le changement climatique ;
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Élaboration et évaluation de l'Agenda 21 : la méthodologie et les indicateurs utilisés sont ceux définis par un cadre de références du Ministère en charge de ce domaine, actuellement Ministère de la Transition écologique et solidaire.

1.1.2. QU'EST QUE LE DEVELOPPEMENT DURABLE ? (1987 : LE RAPPORT BRUNDTLAND – RAPPORT « OUR COMMON FUTUR »)

Le Développement Durable est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs », citation de Mme Gro Harlem Brundtland, Premier Ministre norvégien (1987).

En 1992, le Sommet de la Terre à Rio, tenu sous l'égide des Nations unies, officialise la notion de développement durable et celle des trois piliers (économie/écologie/social)



Il s'agit donc d'un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable.

- 1) il faut désormais penser ensemble le développement et l'environnement.
- 2) Il faut penser ensemble, les pays du Nord et les pays du Sud
- 3) Il faut penser ensemble les générations futures et les générations présentes, (principe d'équité intergénérationnelle).

Son succès repose sur la mobilisation des acteurs, du diagnostic à l'élaboration du plan d'actions et à la mise en œuvre d'initiatives très concrètes (citoyens, collectivités, entreprises, associations).

Les Objectifs du Développement Durable « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ».

Les objectifs du Développement Durable ont été adoptés par 193 États Membres de l'Organisation des Nations Unies lors du Sommet sur le développement durable, tenu en septembre 2015 à New York pour l'horizon 2030. Ils constituent le cadre de l'action internationale et un guide dont chaque pays de la planète a besoin pour faire face aux défis auxquels nous sommes confrontés.

Il faut noter que les objectifs de Développement Durable ne sont pas juridiquement contraignants.

La mise en œuvre du programme et la réalisation des objectifs dépendront des politiques, plans et programmes de développement durable des pays eux-mêmes. Le processus de négociation sur les objectifs de Développement Durable s'est fait avec la participation de la société civile et d'autres parties prenantes, comme le secteur privé et les maires.

Ci- dessous un schéma issu du site des Nations Unies énumérant les 17 objectifs.




1.1.3. L'AGENDA 21 DE BLAGNAC : L'AGENDA 21 CITOYEN 2017/2020 :

Le premier Agenda 21 (2011-2016) :

Le conseil municipal du 13 octobre 2011 a adopté le premier Agenda 21 pour la ville : un programme de 44 actions qui est arrivé à terme en 2015.

Parallèlement Toulouse Métropole a construit son plan Climat 2012-2020 et la ville de Blagnac a inscrit ses actions dans cette démarche.

Ce premier agenda a fait l'objet d'une évaluation : un bilan est en ligne sur le site de la mairie.

Cet Agenda a été organisé autour de 5 enjeux majeurs :

- 1 – L'exemplarité, être l'élément moteur du Développement Durable
- 2 – Développer un aménagement urbain vivable et raisonné, optimiser le cadre de vie
- 3 - Assurer un environnement sain et préserver la biodiversité
- 4 - l'efficacité, favoriser la consommation durable
- 5 – la solidarité, favoriser le bien vivre ensemble

Le deuxième Agenda 21 (2017-2020) :

Un Agenda 21 de 2^{ème} génération a été lancé en 2016 autour de 7 priorités et comporte 41 mesures réparties suivant en 3 axes :

- 1 - Changement climatique et préservation de la biodiversité
- 2 - Lien social et proximité
- 3 - Transversalité et portage politique.

Dans le cadre des deux Agenda, il y a eu une concertation organisée avec les habitants, les associations locales, les conseils de démocratie locale et les entreprises.

Ci-dessous un récapitulatif des titres de l'Agenda 2^{ème} génération : axes, priorités et mesures. Les mesures phares de chaque priorité sont de couleur verte.

L'Agenda 21 seconde génération 2017-2020

Axe 1 : Lutte contre le changement climatique et préservation de la biodiversité

- **Priorité 1 : Poursuivre la rénovation énergétique du patrimoine communal,**
 - Mesure 1 : Poursuivre le programme de rénovation énergétique des bâtiments communaux
 - Mesure 2 : Mise en œuvre de plan d'actions d'économie énergétique avec retour sur investissement inférieur à 5 ans
 - Mesure 3 : Procéder à l'abaissement de l'éclairage public en horaires de nuit
 - Mesure 4 : Étendre le réseau d'arrosage en eau brute (espaces verts)
 - Mesure 5 : Réduction des consommations d'eau des piscines
 - **Mesure 6 : Participer au projet citoy'ENR**

- **Priorité 2 - Favoriser l'habitat écologique et la rénovation thermique des logements privés,**
 - Mesure 1 : Favoriser la rénovation énergétique des logements blagnacais
 - Mesure 2 : Promouvoir les jardins partagés
 - Mesure 3 : Promouvoir le compostage des bio-déchets - Mettre en place un composteur collectif sur l'espace public
 - Mesure 4 : Renforcer le volet écologique et participatif dans l'aménagement de la phase 3 d'Andromède
 - Mesure 5 : Raccorder la résidence des Cèdres au réseau de chaleur géothermique

- **Priorité 3 - protéger la biodiversité et les espaces agricoles,**
 - Mesure 1 : Réduire l'usage des produits sanitaires et d'engrais de synthèse
 - **Mesure 2 : Engager un Atlas de la Biodiversité Communale**
 - Mesure 3 : Végétaliser la ville
 - Mesure 4 : Traiter les îlots de chaleur urbains (ICU)
 - Mesure 5 : Préserver la zone maraîchère et favoriser une agriculture paysanne

- **Priorité 4 - Diminuer l'usage de la voiture en ville,**
 - Mesure 1 : Réduire et apaiser la circulation en centre-ville
 - Mesure 2 : Sécuriser les voies cyclables et travailler sur les discontinuités du réseau, notamment au niveau des connexions inter-banlieues
 - **Mesure 3 : Réaliser un schéma directeur des liaisons piétonnes**
 - Mesure 4 : Mise en place du Plan Mobilité d'Entreprises (PME) : venir en appui de TISSEO (conseil et accompagnement des entreprises)
 - Mesure 5 : Réfléchir à la desserte de la phase 3 d'Andromède avec TISSEO et SEM OPPIDEA

L'Agenda 21 seconde génération 2017-2020

Axe 2 : Lien social et proximité

- **Priorité 5 - Améliorer l'accessibilité aux services publics aux personnes en situation de handicap,**
 - **Mesure 1 : Assurer l'accessibilité tout le long de « la chaîne de déplacements »**
 - Mesure 2 : prendre en compte les différentes situations de handicap dans les fonctions d'accueil
 - Mesure 3 : développer l'accueil en milieu ouvert dans les différents services au public
 - Mesure 4 : poursuivre l'intégration du handicap dans la gestion des ressources humaine de la ville

- **Priorité 6 - Favoriser l'accès à l'emploi,**
 - Mesure 1 : Accompagner les publics blagnacais les plus fragiles
 - **Mesure 2 : Développer une dynamique locale blagnacaise autour de l'entreprise**
 - Mesure 3 : Mettre en œuvre, dans le cadre du contrat de Ville, un plan d'actions en direction du public demandeur d'emploi relevant du quartier prioritaire et des professionnels de l'emploi du territoire.
 - Mesure 4 : Assurer en lien avec Toulouse Métropole Emploi, la Direction de la commande publique de Blagnac et la MEE la continuité du développement des clauses d'insertion dans les marchés publics de la ville

- **Priorité 7 – Faire émerger les initiatives citoyennes de développement durable**
 - **Mesure 1 : Lancer un appel à projets citoyen pour les initiatives citoyennes et associatives de développement durable**
 - Mesure 2 : Conduire des actions de sensibilisation des habitants en matière de développement durable
 - Mesure 3 : intégrer l'éducation à l'environnement et au développement durable dans les objectifs et les ateliers du Projet Éducatif de Territoire (PEDT)

- **Priorité 8 - Lutter contre la précarité énergétique**
 - Mesure 1 : Inciter les bailleurs sociaux à entreprendre la rénovation énergétique des logements sociaux (étiquetés G et F)
 - **Mesure 2 : Recenser et accompagner les ménages en situation de précarité énergétique (logements privés)**
 - Mesure 3 : Sensibiliser les habitants aux éco-gestes

Axe 3 : Transversalité et portage politique

- **Priorité 9 – Renforcer l'éco-responsabilité de la mairie**
 - Mesure 1 : Sensibiliser les agents aux écogestes et aux économies de fluides
 - Mesure 2 : Diminuer la consommation de papier
 - Mesure 3 : Avoir une gestion exemplaire des déchets
 - **Mesure 4 : Lutter contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective**
 - Mesure 5 : promouvoir l'achat responsable
 - Mesure 6 : Poursuivre le Plan de Déplacement d'Administration

1.2. OBJECTIFS ET METHODE DE TRAVAIL

1.2.1. LES OBJECTIFS DE TRAVAIL PRINCIPAUX :

Les objectifs de travail de la commission sont :

1. Mesurer la perception de la politique environnementale de la ville par les membres du CESEL et les blagnacais.
2. Explorer des divers champs couverts par l'agenda 21 afin d'en apprécier les méthodes de mise en œuvre et d'étudier l'adéquation entre les actions de l'agenda 21 et les priorités de la ville.
3. Produire les recommandations attendues.

Objectifs secondaires :

- Identifier les faits obtenus et actions marquantes ou manquantes de ces problématiques,
- Identifier les éléments facilitateurs, les blocages et difficultés éventuels dans la progression et la mise en œuvre des différentes actions.

1.2.2. MODALITES DE TRAVAIL DE LA COMMISSION

Délai de travail de la commission :

- La commission a bénéficié d'une année pour établir son rapport ce qui est assez court compte tenu du nombre de thèmes à explorer.

Les réunions :

La commission s'est réunie 11 fois depuis le lancement du 3 avril 2018 à la clôture du rapport en juin 2019.

Nous avons auditionné les personnalités suivantes :

- 29 mai 2018 : M. Alain RIGOUT l'adjoint en charge du Développement Durable, M. Pascal BOUREAU l'adjoint en charge de l'Environnement.
- 5 novembre 2018 : Mme Dina LIKHT, responsable du service déplacements et Mme Zita TUGAYE, Chargée de mission Agenda 21
- Les Conseils de Quartiers de la ville de Blagnac les 5, 6 et 19 février, les 4 et 11 mars 2019

Des réunions de travail en sous-groupes se sont tenues durant les mois de février, mars et avril 2019 suivant les thématiques suivantes :

- Rénovation des habitations de blagnacais : réunion du 12 février 2019 avec l'audition de M. GAYRARD du Centre Info-Énergie (Toulouse Métropole)
- Pistes cyclables : réunion du 11 février 2019, du 18 février : audition de M. Philippe VILA Service Sport ville de Blagnac.
Réunion du 25 février : audition de trois membres l'association 2p2r,
Réunions de travail de la commission des 18 mars et 11 avril
- Approfondissement de la mise en œuvre des mesures du PEDT : Le 12 mars 2019 rencontre avec M. Jean Baptiste HERAULT
- Analyse des résultats de la consultation des conseils de quartier : le 15 mai 2019

2. CONNAISSANCE DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DE BLAGNAC PAR LES MEMBRES DU CESEL ET LES BLAGNACAIS

2.1. PROGRAMME DE TRAVAIL ET MODALITES :

2.1.1. INVESTIGATION DANS DEUX DIRECTIONS :

La commission a souhaité orienter ses investigations dans deux directions : déterminer quel est le niveau de connaissance des blagnacais au sujet de la politique environnementale et faire le point sur le versant participatif de cette politique.

- Consulter les membres de la commission et des conseils de quartiers afin de savoir quelle était leur connaissance du sujet : identifier les éléments marquants de cette politique et ceux qui sont ignorés au moyen d'un petit questionnaire.
- Prendre connaissance des actions menées dans le cadre de la consultation citoyenne et des ateliers mis en place afin de connaître la perception des acteurs sollicités dans ce cadre.
 - o Présentation de la consultation citoyenne par Zita TUGAYE
 - o Entretien avec les membres de la commission ayant participé aux consultations citoyennes et ateliers : recueil des avis et ressentis.
 - o Il était prévu d'interroger les participants aux ateliers et aux appels à projets : cette démarche n'a pas pu se réaliser faute de temps.

2.1.2. ÉTABLISSEMENT D'UN PETIT QUESTIONNAIRE

Nous avons interrogé les membres de la commission et les membres des conseils de quartiers au moyen d'un petit questionnaire. Compte tenu du nombre de personnes interrogées et du manque de pratique de la commission en matière d'enquête, les résultats doivent être relativisés et considérés avec toutes les réserves dues à ces conditions de réalisation.

Malgré ces réserves, les réponses apportées sont celles de personnes impliquées dans la vie de notre cité à divers endroits et dans divers domaines. Les résultats de cette enquête vont permettre d'élaborer des pistes de réflexion.

2.2. PETIT QUESTIONNAIRE ET MEMBRES DE LA COMMISSION

2.2.1. MODALITES DE LA CONSULTATION

Un petit questionnaire concernant la connaissance de la politique environnementale a été distribué en séance lors de la réunion du 25 juin 2018. Quelques résultats complémentaires ont été transmis ultérieurement par courriel.

Trois questions :

- Que connaissez-vous de la politique environnementale de la ville ?
- Citez des actions menées par la ville ?
- Comment en avez-vous eu connaissance ?

Avec pour consignes : réponses spontanées et rapides, on peut dire que l'on ne sait pas.

2.2.2. PRESENTATION DES RESULTATS DU PETIT QUESTIONNAIRE AUPRES DES MEMBRES DE LA COMMISSION DU CESEL :

- Réponses aux questions par les membres de la commission : nous avons reçu 13 réponses
- Analyse des résultats :
 - o Nous avons comptabilisé l'occurrence des mots figurant aux réponses des questions et nous avons comptabilisés les personnes citant les principaux thèmes abordés.
 - o Nous avons fusionné les réponses aux deux premières questions afin de présenter les résultats de façon identiques à ceux obtenus auprès des Conseils de Quartiers.
- Observations - remarques :
 - Question 1 : « Que connaissez-vous de la politique environnementale de la ville de Blagnac ? » et Question 2 : « Citez des actions menées par la ville »
 - o Les trois thèmes recueillant le plus de mention (7 personnes) sont en relation avec les notions de :
 - Zone humide - espaces verts - Quinze sols,
 - Économie d'énergie- économies autres et anti gaspillage
 - Le mot « agenda 21 »
 - Question 3 : « Comment en avez-vous eu connaissance ? »
 - o Un peu moins des deux tiers des répondants 62% ont fait références à des communications de la ville et des manifestations de la vie locale.

Ci-dessous le tableau récapitulatif des réponses recueillies auprès des membres de la commission.

Connaissance de la politique environnementale de Blagnac par les membres de la commission du CESEL				
		nombre de participants :		13
Question :	Actions et politique environnementale de la ville de Blagnac : occurrence des mots et des thèmes	Totaux	fréquence du mot	Nombre de personnes
Réponses :	Agenda 21 :	7	15%	7
	Eco quartier Andromède	2	4%	
	Composteurs	4	8%	
	Déplacements mode doux (piéton, vélo)	4	8%	
	Produits phytosanitaires	5	10%	
	Fête du miel – les abeilles, les insectes, les chauve-souris	5	10%	
	Économie d'énergie- économies autres et anti gaspillage (alimentaire fournitures bureau)	9	19%	7
	Zone humide - espaces verts - Quinze sols	9	19%	7
	sans réponse ou "ne sais pas"	3	6%	
	Total des occurrences	48		
	autres actions citées			
	Pédibus			
	Nettoyage des berges de la Garonne			
		nombre de participants :		13
Question :	Comment en avez-vous eu connaissance ?	Totaux	fréquence du mot	
Réponses :	CESEL *	3	18%	
	Revue Forum*	3	18%	
	Information mairie : site internet, réunions publiques, flyer ...*	6	35%	
	Presse	0	0%	
	Bouche à oreille, constatations visuelles, associations ...	4	24%	
	sans réponse ou "ne sais pas"	1	6%	
	Total des occurrences	17		
	*Communication de la ville - manifestations - instances participatives			
	nombre de personnes :	8	62%	

2.3. PETIT QUESTIONNAIRE ET CONSEILS DE QUARTIERS

2.3.1. MODALITES DE LA CONSULTATION

Proposition de travail :

- Soumettre le petit questionnaire aux conseils de quartier afin de compléter les résultats obtenus. En effet les membres des conseils de quartier sont très impliqués dans la vie de leur quartier et entretiennent des relations avec les voisins. Les questionner peut faire émerger d'autres observations.
- Quelques volontaires se sont rendus aux réunions des conseils de quartiers afin d'interroger leurs membres sur ce sujet.

Déroulement des rencontres

Un ou deux membres de la commission se sont rendu à une réunion des Conseils de Quartiers après accord de ceux-ci. Nous avons souhaité que notre intervention auprès de chaque conseil ait une durée de 30mn maximum. Elles se sont déroulées dans l'ordre suivant :

-
- Présentation de la demande : remerciement pour l'accueil et présentation de la commission et des membres présents, de la problématique traitée par la commission. Énoncé des trois questions et consignes.
 - Distribution des feuillets et collecte de ceux-ci au bout de 10mn environ.
 - Réponses aux questions éventuelles, présentation rapide de la politique environnementale de la commune et de son agenda 21. Remerciement avant départ.
 - Il est prévu que le travail de la commission fasse l'objet d'une présentation auprès des Conseils de Quartiers lors d'une réunion.

2.3.2. PRESENTATION DES RESULTATS DU PETIT QUESTIONNAIRE AUPRES DES MEMBRES DES CONSEILS DE QUARTIER

- Nous avons collecté 40 fiches de réponses aux questions auprès des membres des Conseil de Quartier
- Résultats : nous avons analysé les réponses suivant l'occurrence des mots figurant aux réponses des questions suivant le modèle adopté pour les réponses des membres de la commission.

Observations - remarques :

Pour l'analyse nous avons réunis les réponses des deux premières questions qui sont sensiblement équivalentes et dont la quasi-totalité de nos interlocuteurs ont répondu en une seule fois

- Question 1 : « Que connaissez-vous de la politique environnementale de la ville de Blagnac ? » et Question 2 : « Citez des actions menées par la ville »
 - o Les quatre thèmes qui recueillent le plus de mention sont en relation avec les notions de :
 - Zone humide - espaces verts - Quinze sols,
 - Déplacements modes doux (vélos, piétons)
 - Fête du miel – les abeilles, les insectes, les chauve-souris
 - Le mot « agenda 21 »
- Question 3 : « Comment en avez-vous eu connaissance ? »
 - o Les deux tiers des répondants 65% ont fait références à des communications de la ville et des manifestations de la vie locale.

Ci-dessous le tableau récapitulatif des réponses recueillies auprès des membres des conseils de quartiers.

Connaissance de la politique environnementale de Blagnac par les membres des Conseils De Quartiers			
	nombre de participants :	40	
Question :	Actions et politique environnementale de la ville de Blagnac - occurrence des mots et des thèmes	Totaux	fréquence du mot
Réponses :	Agenda 21 :	12	14%
	Eco quartier Andromède	0	0%
	Composteurs	9	10%
	Déplacements mode doux (piéton, vélo)	17	19%
	Produits phytosanitaires	6	7%
	Fête du miel – les abeilles, les insectes, les chauve-souris	13	15%
	Économie d'énergie- économies autres et anti gaspillage (alimentaire fournitures bureau)	3	3%
	Zone humide - espaces verts - Quinze sols	18	20%
	sans réponse ou "ne sais pas"	10	11%
	Total des occurrences	88	
	autres actions citées		
	actions en milieu scolaires		
	festival luluberlu, cinéma rex, Odysud		
	jardin familiaux, potager pied immeubles		
	nombre de participants :	40	
Question :	Comment en avez-vous eu connaissance ?	Totaux	fréquence du mot
Réponses :	Conseil de quartiers *	11	18%
	Revue Forum*	13	22%
	Information mairie : site internet, réunions publiques ...*	11	18%
	Presse	3	5%
	Bouche à oreille, constations visuelles ...	11	18%
	sans réponse ou "ne sais pas"	11	18%
		60	
	*Communication de la ville - manifestations - instances participatives		
	nombre de personnes :	26	65%

2.3.3. PREMIERES REFLEXIONS SUR LES RESULTATS OBTENUS :

- L'ensemble des réponses concerne des problématiques environnementales (espaces verts, biodiversité ...) : réponses que l'on peut supposer induites par la formulation de la question.
- Les aspects sociaux et économiques de l'agenda 21 ne sont pas connus et ne sont jamais évoqués.
- Agenda 21 : il semble que la connaissance de l'agenda 21 de Blagnac soit très partielle. Si une majorité des participants connaît l'existence de ce document, peu d'entre eux en ont pris connaissance.

L'Agenda 21 de Blagnac est surtout un document opérationnel, technique, dense, destiné aux acteurs en charge de sa mise en œuvre et n'incite pas à sa lecture par les néophytes.

2.3.4. RECOMMANDATIONS

- **Assurer une meilleure communication des actions de la politique environnementale de la ville**
- **Envisager une vulgarisation de l'agenda 21 à destination du grand public.**
- **Rappeler lors des communications ponctuelles, l'appartenance des mesures médiatisées à l'agenda 21 en créant un « logo » identifiable facilement.**

2.4. ÉTAT DES LIEUX DE LA CONCERTATION AVEC LES PARTICIPANTS,

La commission a recueilli ces informations lors de l'audition de Zita TUGAYE en charge de l'Agenda 21, le 5 novembre 2018.

Les consultations citoyennes ont été organisées par la Direction Aménagement et Développement Durable, elles font partie de la démarche participative de l'agenda 21.

En 2016, il a été organisé 8 ateliers dans les différents quartiers de la ville. Cette démarche a permis de mobiliser des initiatives au travers des appels à projets citoyens.

Il y a une interface sur le site de la ville de Blagnac destinée à solliciter les collaborations en ce sens.

A l'issue de ces concertations les projets suivants ont été réalisés ou sont en cours de réalisation :

- Composteur collectif à Andromède, ainsi qu'un projet sur le quartier centre
- Des cultures potagères sur l'espace public
- Organisation de bus cycliste pour rejoindre le marché

Des concertations avec les entreprises ont été menées par le service déplacement qui ont permis d'aborder les problèmes de déplacement des personnels des entreprises.

Au sein d'autres services ont été menées les actions suivantes :

- Introduction de clauses d'insertion sociales dans les marchés publics de la ville
- Proposer un accompagnement des chômeurs avec la maison de l'emploi.

Avis de la commission

Cette problématique n'a pas donné lieu à approfondissement de la part de la commission.

Compte tenu de délai imparti de remise du rapport la commission a souhaité concentrer ses efforts sur les autres aspects de l'agenda notamment l'examen des mesures figurants à l'Agenda 21.

3. ÉTAT DES LIEUX ET EVALUATION DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE - AGENDA 21

3.1. PROGRAMME DE TRAVAIL ET MODALITES :

3.1.1. EXAMEN DES MESURES DE L'AGENDA 21 : CHOIX D'UN ECHANTILLONNAGE

Ce deuxième thème de travail comporte une sélection et un examen des priorités et mesures figurant à l'agenda 21 ainsi qu'un repérage d'éventuels manques.

Compte tenu des délais de travail très courts, la commission décide de procéder par échantillonnage et de sélectionner quelques priorités et mesures afin de produire un rapport avec des propositions abouties.

Ce travail d'échantillonnage a été mené en deux phases.

3.1.2. PREMIERE PHASE DU TRAVAIL « SELECTION DES TROIS MESURES »

Programme de travail et modalités :

Il a été convenu que chaque membre de la commission choisira les mesures qu'il souhaite soumettre à l'examen de la commission.

Afin de diversifier les thématiques, la commission a sélectionné trois « mesures » appartenant chacune aux trois axes de l'agenda 21.

Dans un deuxième temps la commission a entendu les responsables des services municipaux en charge des domaines concernés.

Résultat de la consultation- choix des trois mesures :

Axe 1 Priorité 4 - Diminuer l'usage de la voiture en ville,

Mesure 2 : Sécuriser les voies cyclables et travailler sur les discontinuités du réseau, notamment au niveau des connexions inter-banlieues.

Axe 2 Priorité 7 – Faire émerger les initiatives citoyennes de développement durable

Mesure 3 : intégrer l'éducation à l'environnement et au développement durable dans les objectifs et les ateliers du Projet Éducatif de Territoire (PEDT).

Axe 3 Priorité 9 – Renforcer l'éco-responsabilité de la mairie

Mesure 3 : avoir une gestion exemplaire des déchets.

Ces mesures ont fait l'objet d'une présentation ou d'entretien avec les responsables des services communaux en charge de ces sujets et de leur mise en œuvre : Zita TUGAYE Chargée de mission agenda 21, Dina LIKHT responsable du service déplacements, Philippe VILA spécialiste vélo au service des sports et Jean Baptiste Hérault référent PEDT.

3.1.3. DEUXIEME PHASE DU TRAVAIL : SELECTION DE TROIS PRIORITES

Nouvelle orientation de notre travail sur l'agenda 21 :

Afin d'élargir notre analyse et de prendre en compte une des problématiques de l'agenda 21 dans son ensemble et non plus point par point, il est proposé de modifier notre façon de travailler.

La commission a sélectionné et examiné trois priorités appartenant à l'axe 1 « lutte contre le changement climatique et préservation de la biodiversité » de l'agenda 21 et qui se déclinent suivant les thématiques suivantes :

- Axe 1 Priorité 2 - Favoriser l'habitat écologique et la rénovation énergétique des logements
- Axe 1 Priorité 3 - Préserver la biodiversité et les espaces agricoles
- Axe 1 Priorité 4 - Diminuer l'usage de la voiture en ville

Examen de l'état d'avancement de la réalisation des priorités et choix des thèmes

Examinée lors de la réunion du 28/01/2019 ce travail nous a permis :

- D'écarter les mesures dont la réalisation était terminée ou bien avancée ;
- De sélectionner deux mesures ; une sans aucune réalisation et une deuxième en cours de réalisation plus complexe, toujours en cours d'amélioration.

Voir tableau synthétique en annexe sur l'avancement des mesures des trois priorités sélectionnées de l'Axe 1 de l'Agenda 21.

La commission a choisi d'approfondir deux mesures dans les deux thèmes suivants :

- Thème n°1 : « Favoriser la rénovation énergétique des logements » dont la mesure « Favoriser la rénovation énergétique des logements des blagnacais » n'a pas été réalisée comme prévu et mérite d'être examinée afin de lui trouver d'autres perspectives de concrétisation.
- Thème n°2 : « Diminuer l'usage de la voiture en ville » dont la mesure « Sécuriser les voies cyclables et travailler sur les discontinuités du réseau, notamment au niveau des connexions inter-banlieues » dans le prolongement du travail effectué en première phase, à la recherche d'un développement et optimisation du réseau du mode doux sur le territoire de Blagnac

La commission a donc abordé l'examen de quatre thématiques de l'Agenda 21 :

- La rénovation énergétique des logements des blagnacais
- Le développement des pistes cyclables et de la pratique du vélo
- L'éducation au développement durable des enfants dans le cadre des activités extrascolaires
- La gestion des déchets produits par les services municipaux

Ce travail est développé au chapitre suivant.

4. EXAMEN ET APPROFONDISSEMENT DES MESURES SELECTIONNEES DE L'AGENDA 21

Les mesures examinées par la commission sont présentées dans l'ordre où elles s'inscrivent à l'Agenda 21.

4.1. LA RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS DES BLAGNACAIS

AGENDA 21

*Axe 1 – Priorité 2 - Favoriser l'habitat écologique et la rénovation énergétique des logements
Mesure 1 : Favoriser la rénovation énergétique des logements blagnacais*

4.1.1. PRESENTATION

Cette mesure prévue à l'Agenda 21 devait être réalisée dans le cadre d'une opération commune avec Toulouse Métropole. Elle prévoyait de faire réaliser une thermographie aérienne de la ville. Cette opération a été abandonnée.

La commission propose une relance de la mesure en envisageant de nouvelles actions à mener sur la commune de Blagnac et interroge le Centre Info Énergie animé par l'association Solagro.

Ce bureau d'études est en charge de conseils aux particuliers pour le compte de Toulouse Métropole dans le cadre du plan climat ainsi que de permanences et d'actions en partenariat avec les Communes.

Rencontre le 12/02/2019 avec Rémi Gayrard du Centre Info Énergie :

Le conseiller du Centre Info Énergie nous a présenté le partenariat avec les communes qui peut se présenter sous différentes actions :

- Permanences en mairie tous les mois pour des conseils aux particuliers avec prise de rendez-vous
- Des actions faciles à mettre en place en mairie : mise à disposition d'expositions, de maquette de maison ...
- Des conférences et animations sur des thèmes particuliers dont l'accompagnement des nouvelles mesures du plan climat de Toulouse Métropole (remplacement d'appareils à bois, cadastre solaire).
- Les « Nuits de la thermographie » : conférence en salle suivie d'une sortie avec caméra thermique pour repérage des anomalies dans l'isolation des maisons.

4.1.2. AVIS ET RECOMMANDATIONS

Avis :

La commission a relevé l'intérêt des blagnacais pour les opérations d'entretien, de rénovation de leur patrimoine immobilier. Cette mesure, lorsqu'elle fut abordée en commission ou lors des rencontres avec les Conseils De Quartier, a suscité de l'intérêt auprès des auditeurs et participants.

Recommandations :

Afin de mobiliser les blagnacais et de susciter leur intérêt pour les travaux de rénovation énergétiques de leur logement la commission préconise de mettre en œuvre les différentes propositions présentées lors de cette rencontre avec le conseiller du Centre Info Énergie :

-
- **Organiser des permanences en mairie pour des conseils aux particuliers (certaines viennent d'être programmées).**
 - **Relayer et animer avec l'aide du centre Info Énergie, les campagnes de Toulouse Métropole concernant le cadastre solaire qui a été réalisé à l'échelle de la métropole dont Blagnac.**
 - **Poursuivre avec l'aide du centre Info Énergie des animations telles que les « nuits de la thermographie » la première ayant eu lieu le 27 février 2017.**
 - **Recommander une étude thermographique des toits de Blagnac comme prévu initialement dans l'Agenda 21 .**

4.2. LE DEVELOPPEMENT DES PISTES CYCLABLES ET DE LA PRATIQUE DU VELO

AGENDA 21

Axe 1 Priorité 4 - Diminuer l'usage de la voiture en ville

Mesure 2 : Sécuriser les voies cyclables et travailler sur les discontinuités du réseau, notamment au niveau des connexions inter-banlieues.

4.2.1. PRESENTATION GENERALE

Présentation de Dina LIKHT responsable du Service Déplacements mairie de Blagnac, le 5 novembre 2018 :

- Le budget affecté à ce domaine est un budget de Toulouse Métropole pour le pôle Ouest.
- Beaucoup de travaux effectués à ce jour ont concerné la création de pistes cyclables, à présent nous travaillons sur des améliorations de l'existant, les discontinuités et le comptage des cyclistes.
- Le site de l'association « 2 pieds 2 roues » a mis en place sur son site internet une application participative « VELOBS » afin de relever les points « qui bloquent » permettant ainsi « d'avoir une vue la plus exhaustive possible des problèmes rencontrés en matière d'aménagements cyclables et les remonter aux collectivités compétentes. » - <https://2p2r.org/articles-divers/page-sommaire/Velobs>
- À Blagnac, il existe une commission « MODES DOUX » depuis 2008, elle se réunit une à deux fois l'an, y siègent des représentants des conseils de quartier et des élus.
- La ville de Blagnac a été élue la 2ème meilleure ville régionale au baromètre des villes cyclables.
- Recensement des aménagements cyclables : relevé de terrain avec des cyclistes blagnacais, voies avec marquage, sans marquage en zone 30, continuité et discontinuité du réseau (voir plan de la présentation en annexe). Ce travail est mené avec Tisséo et Toulouse Métropole.
- Il est prévu un programme de travail avec les enfants.

La commission « MODES DOUX » va s'intéresser aux déplacements piétonniers et travailler avec les conseils de quartier, les jeunes et les seniors. En effets les conseils de quartier ont relevé différents problèmes d'accessibilité, de sécurité, notamment autour des écoles avec des stationnements illicites.

4.2.2. TRAVAIL DE LA COMMISSION

Les membres de la commission ont décidé un approfondissement du sujet et ont établi le programme de travail suivant :

- 1. Identifier un projet « les 17 sites qui comptent »
- 2. Identifier un projet type « loisirs » : bords de Garonne, ... signalisation, balisage ...

La commission a souhaité entendre

- Monsieur Philippe VILA spécialiste vélo au service des sports mairie de Blagnac
- L'Association 2P2R (2 Pieds 2 Roues) qui est une association qui milite sur Toulouse et son agglomération depuis 1981 pour le développement du vélo au quotidien et depuis 2013 pour le développement de la marche en ville.

4.2.3. OPERATION « LES 17 SITES QUI COMPTENT »

Le premier point consiste à déterminer les 17 sites de Blagnac qui « comptent » et les parcours pour y accéder en sécurité à vélo, en réalisant un complément aux pistes cyclables existantes.

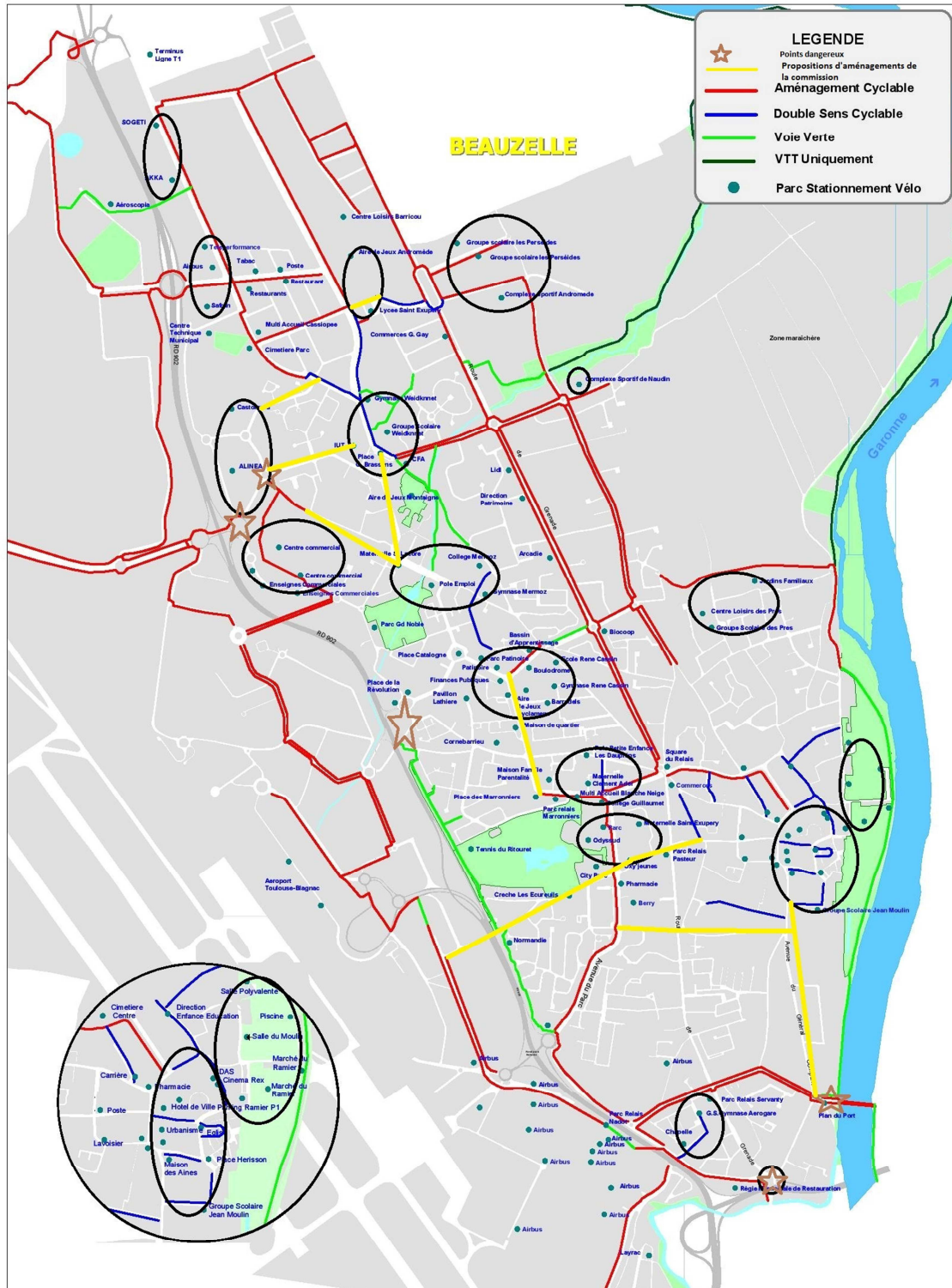
En effet le schéma directeur des pistes cyclables actuel, pourrait nécessiter une mise à jour, il faudrait le compléter avec les implantations des nouveaux équipements, conservatoire, salle des fêtes ...

Travail sur le schéma des piste cyclables de Blagnac :

- Lors d'une séance de travail de la commission il a été établi un repérage des sites attractifs (loisirs, scolaires, culture et sport et entreprises) et le repérage des zones à sécuriser.
- Établir une continuité dans les traversées partiellement existantes Nord/Sud et Est/ouest de la ville
- Deux autres réunions thématiques ont permis de mettre au point un complément au schéma des pistes cyclables existant

Le schéma ci-dessous, établi par les membres de la commission représente le souhait de voir se développer certaines liaisons entre les sites identifiés en réunion.

BLAGNAC : AMENAGEMENTS CYCLABLES ET STATIONNEMENTS VELOS



Mairie de Blagnac : SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE / Direction Aménagement et SIG

DATE : le 1.12.2017

4.2.4. OPERATION « CIRCUITS VELO LOISIRS ».

Philippe VILA spécialiste vélo au service des sports expose le travail réalisé par des membres du service pour identifier et étalonner des circuits vélo « loisirs ».

4 Circuits ont été identifiés :

- Parcours valorisation du patrimoine aéronautique
- Tour de la zone des Quinze Sols et du parc
- Bord de Garonne du sud au Nord
- Du pont de Gagnac au pont de Blagnac

Ces circuits ont été testés, ils sont sécurisés et ne comportent pas de coupure.

A ce jour, il ne manque que le balisage et le fléchage de ces circuits pour indiquer les directions et les temps de parcours.

4.2.5. RENCONTRE AVEC L'ASSOCIATION 2P2R (DEUX PIEDS DEUX ROUES) LE 25 FEVRIER 2019

Afin d'enrichir notre réflexion et de parfaire notre proposition nous avons échangé avec des responsables de l'association 2P2R très impliqués sur le sujet et participants aux réunions de la commission Modes Doux de Blagnac.

Cette association est issue de l'ancienne association « Vélo » sur Toulouse qui avait été créée suite à l'opposition à un projet d'autoroute en bord de Garonne dans les années 80. Elle a ensuite intégré les piétons en 2013. Cette association porte la parole des usagers piétons et cyclistes. 30 à 50 personnes sont référentes de l'association sur la commune de Toulouse. Une trentaine de personnes sont des référents sur le territoire de l'aire urbaine : Toulouse métropole, Save et Touch, Sicoval, Muretain, ...

La commission retiendra de cette intervention deux actions :

- Un projet « Vélo Express » élaboré dans le cadre du plan mobilités de Tisséo Collectivités,
- Une opération annuelle appelée « Allons y à vélo »

Le projet « Vélo Express » :

L'association a transmis à Tisséo Collectivité, dans le cadre d'une consultation, un projet dit « Vélo Express ». Il s'agit de mettre en place 8 lignes qui structurent sans discontinuité, la métropole sur les secteurs les plus demandés.

Il est à noter que l'agglomération toulousaine a, dans l'enquête aménagements/déplacements, une part cyclable de 2 % alors que Bordeaux est à 8%.

L'association propose un réseau express vélo, reliant les différentes zones d'emplois qui représentent 400 kms de pistes cyclables sécurisées (existantes ou à réaliser), ainsi que le renforcement des axes structurants qui représentent 700 kms de voies.

Ce travail a été mené en groupe avec les référents de quartier qui ont travaillé chacun sur leur secteur. Ces lignes ont été classées en trois niveaux de priorité, dont la principale est de desservir les zones d'emploi.

Ce projet n'est réalisable qu'avec une modification de l'occupation de l'espace public (suppression de certaines voies de circulations automobiles, stationnements, modification de sens de circulation...). L'association n'a aucune certitude ou information sur les choix à venir de Tisséo.

Le projet « Vélo Express » à Blagnac, se traduit par plusieurs lignes nord-sud et deux lignes Est-Ouest avec la proposition d'un pont cyclable et piétonnier sur la Garonne afin d'établir une liaison directe entre Castelnest, Fenouillet et Blagnac. L'ensemble de ces lignes couvre le champ des 3 priorités.

L'association indique quelques « points noirs » : la traversée en sécurité des ronds-points, la liaison sur le Touch avec la rive gauche de la Garonne.

Avis de la commission :

Cette démarche apparaît complémentaire avec celle initiée par la commission en termes de proposition de circuits et d'identification des zones à relier.

Opération « Allons y à vélo »

Proposée par l'association 2P2R, l'opération « Allons y à vélo » a lieu une fois par an. Elle consiste à proposer aux gens de prendre le vélo en les assistant, afin de les entraîner dans ce mode de déplacement. L'association note une augmentation du nombre de cyclistes tous les ans à l'issue de cette manifestation.

Quelques remarques de l'association deux pieds deux roues

Les intervenants de 2P2R considèrent que l'enjeu de la mobilité est un enjeu environnemental fort et primordial.

Ils indiquent également que l'éducation des enfants à ces problématiques et aux modes déplacements est un enjeu fort.

Les intervenants de 2P2R soulignent la difficulté pour faire évoluer les mentalités et obtenir des réalisations pour éviter les discontinuités des pistes cyclables.

Ils soulignent qu'une offre supplémentaire pour la circulation automobile (type grand contournement est de Toulouse) ne ferait qu'aggraver les difficultés de circulation en augmentant le trafic automobile.

Selon leurs derniers comptages le trafic vélo augmenterait de 20 % par an à Blagnac. La distance moyenne acceptable pour se rendre à son lieu de travail à deux roues est de 9 kms.

A ce jour, 70 % des cyclistes sont des hommes et 30 % des femmes (importance du vélo à assistance électrique pour ces dernières).

Afin de pouvoir mixer transports en communs et déplacements vélo, l'association 2P2R promeut fortement l'implantation de parcs relais cyclables aux extrémités des lignes de bus ou de métro. Par exemple le parking relais (lignes bus et tramway) du futur parc des expositions pourrait être équipé d'un parking à vélos sécurisé.

A Blagnac : Les traversées des ronds-points de Blagnac posent les problèmes les plus difficiles au point de vu de la sécurité (voir la traversée vers la zone aéroportuaire). Les déplacements le long de la ligne du tram (avenue des Pins) sont devenus difficiles du fait de la réduction à une voie de circulation (liaison collège Mermoz – patinoire et terrains des Baradels : on roule sur les trottoirs)

4.2.6. AVIS ET RECOMMANDATIONS

Avis :

- - Notre commission du CESEL considère que le travail de la commission « MODES DOUX » est un apport positif et fructueux à cette problématique
L'existence d'une commission pilotée par le Service Déplacements de la mairie permet un avancement de la mise en œuvre de mesures concourant au développement des pistes cyclables et à leur sécurité.

La participation à cette commission des représentants d'associations et de personnel des entreprises blagnacaises favorise l'émergence de propositions et une évaluation des pistes cyclables du point de vu de l'opportunité et de la sécurité.

- La commission « MODE DOUX » peut piloter les recommandations de ce « plan vélo »
- La commission du CESEL remarque que le projet de l'association 2P2R a des similitudes avec le travail de repérage effectué par la commission. Le projet « Vélo Express » recommande quatre pénétrantes Nord /Sud et quatre transversales est /ouest. Ces liaisons sont en partie compatibles avec les zones à relier définies par la commission.

Recommandations : sécurité, continuité et visibilité

- **Établir en amont un schéma directeur « modes doux » à long terme pour la ville, en liaison avec Toulouse Métropole, concernant les déplacements.**
- **Opération « les 17 sites qui comptent » : Au vu du plan joint, réaliser les jonctions manquantes à ce jour entre certains sites.**
- **Aménagements spécifiques pour la pratique cyclable :**
 - Améliorer la sécurité de la traversée des ronds-points
 - Éviter le stationnement en quinconce des voitures qui ne permet pas de matérialiser une piste cyclable et rend la circulation des deux roues dangereuse.
 - Établir une signalétique « alerte vélo » sur les points dangereux de la voirie
 - Développer divers équipements nécessaires ou facilitateurs de la pratique du vélo : installer des parcs à vélos, des points de recharge électrique pour les vélos électriques ...
 - Signalétique spécifique à développer pour le fléchage des villes limitrophes
- **Vélo loisirs : Mettre en œuvre le projet de circuits vélos établi par le Service Sport de la ville**
 - Baliser les circuits sur le terrain (indication des directions, des distances et des temps de parcours)
 - Établir une cartographie et petits dépliants des ballades, en assurer la promotion avec titre accrocheur.
- **Animations vélo tout public : renforcer et coordonner à Blagnac des opérations du type « Allons y à vélo » avec l'aide des services municipaux, des associations locales et des volontaires.**
- **Développer une communication grand public régulière blagnacaise sur les itinéraires et équipements propres aux déplacements « modes doux » (parcs vélos, éclairage, bornes de recharge,) avec des actions de sensibilisation, des dépliants ...**

4.3. ÉDUCATION DES ENFANTS AU DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LE CADRE DES ACTIVITES EXTRASCOLAIRES (PEDT)

AGENDA 21

Axe 2 Priorité 7 – Faire émerger les initiatives citoyennes de développement durable

Mesure 3 : intégrer l'éducation à l'environnement et au développement durable dans les objectifs et les ateliers du Projet Éducatif de Territoire (PEDT).

4.3.1. PRESENTATION GENERALE

Présentation du dispositif par Zita TUGAYE chargée de mission Agenda 21 lors de son audition du 5 novembre 2018.

Une réflexion a été menée sur le sujet avec les animateurs, les enseignants et les parents d'élèves et les actions suivantes sont en cours de réalisation :

- Une animatrice nature forme les animateurs
- Concernant le gaspillage à la cantine : des pesées des restes des repas ont été organisées avec les enfants afin de pouvoir mettre en place des actions ciblées autour des thèmes suivants : manger équilibré, le goût...
- En 2018/2019 une exposition va être présentée dans les écoles
- Eco-mobilité : découvrir les transports en commun, déplacement en VTT/VTC en ville afin d'apprendre les règles de déplacement – en projet mais il existe des difficultés dues à la mobilisation d'un encadrement important.
- Énergie : des actions sont à prévoir en lien avec l'installation de panneaux solaires sur des bâtiments scolaires.

Mise en place du dispositif au sein du PEDT à partir de 2017 :

- Réalisation de l'état des lieux des initiatives au sein des établissements
- Validation du document EEDD (Éducation à l'Environnement et au Développement Durable) : les 5 piliers (voir définition chapitre 1)
- Mise en place des organes de pilotage et suivi
- 2017 /2018 : mise en place progressive au sein du PEDT

Orientations 2018-2019

- Gaspillage alimentaire
- Biodiversité
- Eco-mobilités
- Energies (Citoy'ENR)

Marges de progrès

- Améliorer la transversalité du parcours EEDD
- Renforcer le lien avec l'éducation nationale et les parents d'élèves

4.3.2. PROJET EDUCATIF ET ATELIERS DECOUVERTES :

La commission a souhaité interroger différents participants afin de connaître en quoi le programme d'éducation intègre l'éducation au développement durable et comment il est perçu par les participants.

Nous avons rencontré M. HERAULT référent PEDT et M. VILA spécialiste vélo, Service des Sports ainsi que des membres de l'association « Vélo Club Blagnacais ».

Rencontre avec M. HERAULT référent PEDT le 12 mars 2019

Notre rencontre a permis de mieux connaître les activités proposées dans le cadre du Projet Éducatif De Territoire (PEDT) à destination des classes maternelles et élémentaires des différentes écoles de Blagnac.

Ces activités sont nombreuses et variées et se déroulent dans le cadre des « Ateliers Découvertes ».

Les Ateliers Découvertes :

Ces activités se déroulent dans le cadre d' « Ateliers Découvertes » les mardis, jeudis et vendredis. Elles sont d'une durée d'une heure et demie dont une heure destinée à l'activité proprement dite.

Les établissements scolaires sont organisés en trois zones pour permettent un roulement des activités.

Les enfants ont le choix de participer ou non aux activités proposées : 75% des enfants participent aux ateliers, 15% n'y participent pas et font des jeux libres, 10% quittent l'école dès la fin de la classe.

Les thématiques proposées sont réparties en cinq thèmes :

- Vivre ensemble,
- Ouverture sur le monde,
- Sport et santé,
- Culture,
- Sciences et Environnement Durable.

Nous nous intéressons ici au dernier thème : **Sciences et Environnement Durable.**

Les activités proposées dans le cadre « Sciences et Environnement Durable »

Ces activités sont en liaison avec les 5 piliers de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) :

- Agriculture et alimentation
- Déchets
- Biodiversité, environnement
- Eco-mobilité
- Énergie, éco-gestes et habitat écologique (hors programme pour ce public)

Ces activités sont encadrées par les animateurs ALAE de la commune. Des animateurs spécifiques sont recrutés ponctuellement selon les besoins. Il est également fait appel au savoir-faire spécifique d'agents de la mairie pour des interventions ponctuelles : jardiniers, menuisiers, personnel de la régie de restauration ...

Des membres d'associations participent à l'animation de certains ateliers (ex : Les Petits Débrouillards).

Des restitutions sont présentées aux parents lors de manifestations qui clôturent chaque période scolaire.

Présentation des activités

Le Relais Nature :

- Animés par une seule personne, « une animatrice nature », ces ateliers accueillent les enfants aux jardins partagés situés près de l'école des Prés. Des bacs de jardinages ont été réalisés et sont réservés aux écoles. Les enfants, encadrés par des animateurs ALAE, plantent, nettoient, ... et ramènent salades et radis chez eux à l'occasion.
- Des bus sont en charge du déplacement des enfants des écoles éloignées du site.
- L'animatrice nature est également à la disposition des enseignants pour des activités réalisées dans le cadre de l'Éducation Nationale. Il s'agit de séances d'observation et de découverte de l'île de Pecette, de la zone des 15 sols, ... suivant le projet éducatif de l'enseignant

Les ateliers construction de cabanes (chauves-souris, insectes)

- Depuis deux années, des ateliers de construction de cabanes sont proposés. L'an passé il a été construit des cabanes pour les chauve-souris, cette année on construit des cabanes pour les insectes.
- Des personnels menuisiers de la mairie, coupent et préparent les planches afin de permettre aux enfants de faire les assemblages.

Les abeilles

- Il s'agit d'un atelier « découverte », il se déroule sur quatre périodes et a concerné 48 enfants de CM2 sur les deux dernières années.
- Un apiculteur amène une ruche et fait découvrir la vie de la ruche. L'animation auprès des enfants se poursuit au printemps par la cueillette du pollen sur les fleurs.

Les activités art plastiques avec des matériaux de recyclage

- Utilisation de matériaux du recyclage, par exemple utilisation du papier à recycler pour faire de la pâte à papier
- Utilisation d'objets à détourner dans le but de donner une deuxième vie à ces objets
- Ces activités sont réalisées avec l'aide de la MJC des Arts.

Animations sur le thème du gaspillage alimentaire

- Grâce à du matériel prêté par Toulouse Métropole, une mallette « Trop moche Trop bon » permet la découverte des légumes pas comme les autres par groupes de 12 enfants.

Animations en relation avec la biodiversité

- Grâce à une mallette « Biodiversité » il est réalisé une sensibilisation aux « *auxiliaires des jardins* » : coccinelle, abeille solitaire ... Cette animation est menée par une personne en service civique rattachée au service « Agenda 21 »
- Élevage de coccinelles à l'école des Perséides pour les relâcher dans les jardins.

Sensibilisation aux écogestes

- une poubelle recyclage permet une sensibilisation à cette problématique avec l'appui des animateurs ALAE et des parents : recyclage des stylobilles, des emballages de « Pomποτε » en lien avec des associations de récupérations.
- Tri des déchets pour le composteur.

L'éco-mobilité

- Voir ci-dessous le paragraphe 4.3.3 : Focus sur l'éco-mobilité : atelier « les déplacements doux en ville »

Les activités en relation avec les énergies renouvelables

- Sensibilisation à la science et au raisonnement scientifique au moyen d'expériences menées avec l'aide de l'association « les petits débrouillards ». Un animateur est mis à disposition par cette association.
- L'animateur et sa marionnette font vivre un conte scientifique, animation à destination des maternelles par exemple sur thème du cycle de l'eau.
- Pour mener à bien son animation auprès des maternelles, l'animateur a utilisé la marionnette comme médiation et faire vivre le conte scientifique.

4.3.3. FOCUS SUR L'ECO-MOBILITE : ATELIER « LES DEPLACEMENTS DOUX EN VILLE »

La commission s'est intéressée plus particulièrement aux différentes initiatives concernant l'éducation à l'éco-mobilité car elles présentent des difficultés de mise en œuvre.

Les difficultés des expériences passées :

- M. Vila, spécialiste vélo au service des sports, nous a présenté les difficultés rencontrées lors des expérimentations précédentes de l'activité vélo dans le cadre du PEDT. Cette activité est trop contrainte par le temps nécessaire pour se rendre au service des Sports prendre et reposer les vélos. Il y aurait trop de vélos à pourvoir pour les adapter à chaque tranche d'âge (CP/CM2) si l'on devait équiper les différents groupes scolaires. Se posent les problèmes de stockage, de maintenance, ...

Les projets qui démarrent :

- Lors de notre entretien, M. Hérault nous a présenté les nouveaux projets : à l'école des Perséides il est prévu un atelier « les déplacements doux en ville ». Plusieurs sorties sont prévues en avril, mai et juin, avec 8 enfants à vélo et 8 enfants en activité liées à la circulation. Cette activité se fait avec l'aide de l'association « Vélo Club Blagnacais ».

Présentation de la participation de l'association « Vélo Club Blagnacais »:

Gérard MEILLEURAT : membre de l'association « Vélo Club Blagnacais » et membre du CESEL et de la présente commission, nous a exposé la participation de l'association à l'atelier « les déplacements doux en ville » du PEDT.

Rencontre d'un souhait et d'une nécessité :

Gérard MEILLEURAT éducateur diplômé de vélo au sein de la fédération Sportive et Gymnique du Travail avait le souhait de mener une action envers les enfants afin de leur apprendre à bien savoir utiliser leur vélo, comprendre « la route », savoir circuler en toute efficacité, et en toute sécurité. L'objectif secondaire est de faire des enfants des ambassadeurs de la pratique cyclable dans les déplacements quotidiens.

La rencontre avec les responsables de l'Agenda 21, du service déplacements et du PEDT de la ville de Blagnac en recherche de solutions afin de mener à bien une activité vélo dans le cadre du PEDT, a permis de faire prendre vie à ce projet.

Une première rencontre s'est déroulée à l'école des PERSEIDES, avec des *animateurs* et des responsables, ainsi que Mr Michel SIMONI membre de l'association « Vélo Club Blagnacais », qui a souhaité avoir une part active dans ce projet.

Trois animations ont été menées auprès d'une dizaine d'élèves.

Les activités ont été de plusieurs ordres : appréhension de l'espace public cyclable (dangers, difficultés, règles,...), maniabilité du vélo, ...

Ces premières séances ont permis de poser des constats quant à la méconnaissance des enfants des dangers relatifs à l'utilisation du cycle et de certaines difficultés quant à l'utilisation du vélo.

Premier bilan provisoire

À l'issue de ces premières expériences nous constatons l'intérêt d'une telle activité éducative auprès des scolaires et nous établissons un premier bilan provisoire.

- Des contraintes : Il faut tenir compte d'un temps de préparation des enfants, des vélos et des équipements avant de commencer l'activité proprement dite.

- Des constatations positives et des pistes d'amélioration :
 - o Une progression à établir dans l'apprentissage :
 - Une première sortie à pied est très formatrice pour apprendre à voir « le terrain »,
 - Des exercices à vélo sur site permettent de prendre connaissance des capacités de chaque enfant et de s'exercer aux premières manœuvres.
 - o Un encadrement complémentaire par des animateurs sera nécessaire afin de mener des sorties sur route avec 10 enfants.

4.3.4. AVIS ET RECOMMANDATIONS

Avis :

Ces activités proposées sont nombreuses et variées mais parfois contraintes par le temps (déplacements des participants) et par un effectif réduit des animateurs spécifiques.

Les activités réalisées dans le cadre de l'éco mobilité « les déplacements doux en ville » sont très intéressantes au point de vue de l'apprentissage des déplacements à vélo et l'apprentissage de la sécurité.

Cette éducation à la sécurité et aux conduites à tenir est à favoriser pour ces enfants au seuil de l'adolescence. Cette adolescence qui est à un âge pendant lequel les prises de risques sont un marqueur mais dont les conséquences sont très souvent méconnues et ignorées par les jeunes.

Le déroulement de cet atelier nécessite un minimum de temps, au moins 1H30 à défaut il ne pourra pas être mené dans le cadre du PEDT.

Recommandations :

Poursuivre les ateliers nature et les découvertes et sensibilisations

Proposer des formations (initiations) aux personnels des ALAE afin de permettre des interventions plus soutenues et régulières sur un plus grand nombre de groupes scolaires

Favoriser et développer l'apprentissage du vélo et de la sécurité en milieu urbain

4.4. GESTION DES DECHETS PRODUITS PAR LES SERVICES MUNICIPAUX

AGENDA 21

Axe 3 Priorité 9 – Renforcer l'éco-responsabilité de la mairie - Mesure 3 : avoir une gestion exemplaire des déchets.

4.4.1. PRESENTATION GENERALE

Présentation par Zita TUGAYE chargée de mission Agenda 21 lors de son audition du 5 novembre 2018.

Les actions :

Établissement d'un répertoire des déchets avec les agents

Identifications des actions correctives, les 3R : Réduction à la source, Réutilisation, Recyclage.

Les déchets :

- Établissement d'un répertoire des déchets avec les agents
- Réalisation d'un diagnostic déchets/filières
- Identifications et mise en place des actions correctives, les 3R : Réduction à la source, Réutilisation, Recyclage.
- Mise en place des éco-cups sur les manifestations
- Mise en place d'une collecte trimestrielle sur les déchets transverses et diffus : piles, stylos, ampoules, toners d'imprimantes, bombes aérosols ...
- Déchet de l'alimentation : action en cours au restaurant scolaire, les déchets du restaurant (40T/an) sont dirigés vers une entreprise qui fait du biogaz.

Les déchets :

Quelques catégories de déchets :

- Le papier : à l'heure actuelle il n'y a pas d'évaluation de ce type de déchet mais nous savons qu'il y a 40 tonnes commandées.
- Fourniture administrative
- Les vieux équipements bureautiques : leur destination finale est à l'étude
- Tri poubelle comme à Toulouse Métropole

Actions en projet

Réactualisation du diagnostic en lien avec le contrat GREENBURO (tri sélectif adapté à l'Entreprise).

Élaboration de fiches de procédures par déchet et meilleure communication auprès des services municipaux

Analyse des marchés de la ville pour une réelle prise en charge des produits en fin de vie.

4.4.2. AVIS ET RECOMMANDATIONS

La commission constate une démarche responsable de la collectivité, dont les mesures opérationnelles sont bien suivies.

La commission décide de ne pas poursuivre plus loin ses investigations : les explications fournies sont suffisantes à la compréhension de la mise en œuvre de la mesure.

5. CONCLUSION

La politique municipale environnementale apparaît dynamique et volontariste.

Les exigences actuelles environnementales imposent à la municipalité de poursuivre ses efforts et de mesurer, autant que faire se peut, de façon régulière les effets de cette politique.

Au vu de l'immensité du sujet, la commission a décidé de procéder à un échantillonnage de mesures de l'Agenda 21 sur quelques sujets sélectionnés au regard de leur état d'avancement et de leur pertinence.

L'Agenda 21 est un document très complet et technique qui ne permet pas à tous de prendre en considération la diversité des dispositifs existants. Il faudrait donc renforcer la communication de la politique environnementale municipale pour sensibiliser les citoyens à ces problématiques et ainsi faire évoluer les comportements individuels et collectifs.

La problématique environnementale globale est plus vaste que les sujets abordés dans ce rapport. D'autres pistes sont peut-être à explorer dans le futur : actions médiatiques globales pour signaler l'urgence climatique, lutter contre les pollutions, renforcer la politique de promotion de circuits agro-alimentaires courts et locaux, ...

6. ANNEXES

Agenda 21 : tableau synthétique sur l'avancement des mesures des trois priorités sélectionnées de l'Axe 1

Documents en relation avec l'interrogation des membres de la commission et des Conseils de Quartier